

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder \$46,723,000, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1947; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la compagnie peut émettre pour la fin susdite; autoriser l'octroi, à ladite compagnie, de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser \$46,723,000, afin de permettre à ladite compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement des obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation des Chemins de fer nationaux du Canada, et à l'émission de titres, portant la garantie du Dominion du Canada, à l'égard de ce remboursement, pour un montant global de principal n'excédant pas \$200,000,000.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

*Huit heures du soir.*

*(Appel des bills privés et publics en vertu de l'article 15 du Règlement.)*

*(Bills privés)*

M. Benidickson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.